

NG

Numéro 2 - Février / Mars 2022

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

ÉDITO

*La ségrégation n'est pas le remède
aux inégalités*

GENÈVE

*Pour une mobilité multimodale
et pragmatique*

ÉLECTIONS 2023

Appel à candidature

POUR UNE IMPOSITION INDIVIDUELLE

SIGNEZ L'INITIATIVE DES FEMMES PLR P.4

Agenda

MARS AVRIL MAI JUIN

29 MARS 2022

Apéritif de la présidence
De 18h à 19h45 à Cologny

26 AVRIL 2022

Apéritif de la présidence
De 18h à 19h45 à Thônex

18 MAI 2022

Assemblée générale
Détails suivront sur plr-ge.ch

9 JUIN 2022

Assemblée des délégués
(désignation des candidats
aux élections de 2023)
19h au Théâtre Pitoëff

24 MAI 2022

Apéritif de la présidence
De 18h à 19h45 à Troinex

14 JUIN 2022

Apéritif de la présidence
De 18h à 19h45 à Arve et Lac

22 JUIN 2022

Assemblée des délégués
à Veyrier
Dès 19h à l'école de Pinchat

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

P. 3

La ségrégation n'est pas le remède
aux inégalités

TEMPS FORT

P. 4

Imposition individuelle: bientôt le bout
du tunnel?

GENÈVE

P. 8

Pour une mobilité multimodale
et pragmatique

Cohésion sociale: cessons de discuter
et agissons!

Le PLR se bat pour permettre l'accès
à la propriété de son logement

PLR GENÈVE

P. 22

En politique, on n'a pas raison tout seul
Du changement dans les commissions

ASSOCIATIONS

P. 28

Les Genevoises PLR, une association active

... et plus encore! Bonne lecture!

Edito



Par Céline Zuber-Roy
rédactrice en chef

La ségrégation n'est pas le remède aux inégalités

Tout comme je pense que les musulmans devraient condamner les agissements des islamistes, je suis convaincue que les femmes doivent exprimer leur désapprobation face aux ultra-féministes suivies par la gauche bien-pensante. Langage inclusif, soirée en « mixité choisie », quota, ... , sont à l'opposé de ma vision de l'égalité des sexes.

Pour moi, les femmes et les hommes doivent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs. Le genre ne doit ainsi pas être un critère de distinction. A l'inverse, la gauche tente de nous imposer une véritable ségrégation avec le genre comme élément essentiel de distinction – au point de devoir le mentionner dans chaque phrase. Ce combat ne fait pas dans la nuance. Ainsi, pour la Ville de Genève, les jeunes

filles sont des victimes des garçons qui les empêchent de jouer. Est-ce vraiment en les catégorisant comme « groupes de personnes subissant des discriminations » qu'elles vont prendre confiance en elles ? De même, l'exclusion de jeunes garçons au motif qu'ils appartiennent à « la population bénéficiant – activement ou passivement – des privilèges qui sont refusés aux autres » va-t-elle vraiment les inciter à mieux intégrer les filles ? Cerise sur le gâteau, quel message veut envoyer la Ville à ces jeunes garçons en leur annonçant que s'ils renient le genre que la nature leur a attribué à la naissance, dans ce cas, ils sont les bienvenus ? Je remercie le PLR Ville de Genève d'avoir dénoncé cette mascarade !

L'acharnement de la gauche porte toutefois ses fruits, car même dans notre famille

politique, le critère du genre prend de l'importance. Ainsi, lorsque notre Conseiller national appelle de ses vœux, à raison, une union de la droite en vue des élections du Conseil d'Etat, il précise immédiatement le genre souhaité des candidats, en l'occurrence des candidates. Commençons déjà par déterminer la composition de cette alliance de la droite genevoise, qui pourrait également intégrer les Verts libéraux comme l'a proposé notre président, et laissons ensuite chaque parti désigner la personne qui le représentera. A la fin de

ce processus, nous saurons si notre ticket sera mixte ou 100 % féminin – la présence de notre excellente magistrate étant acquise. Ce qui est fondamental, c'est d'avoir un ticket de qualité pour reprendre la majorité au Conseil d'Etat !

Pour finir, pour réellement améliorer l'égalité des sexes, je vous invite à signer l'initiative des femmes PLR Suisse pour l'imposition individuelle.



RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Alexander Popov, Aime Cox-Tennant, Christin Hume, Jean Romain, Lavi Perchik

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch

myclimate
neutral
Imprimé

myclimate.org/01-22-662506



Imposition individuelle : bientôt le bout du tunnel ?

LES FEMMES PLR SUISES ONT LANCÉ UNE INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE INTITULÉE « POUR UNE IMPOSITION INDIVIDUELLE INDÉPENDANTE DE L'ÉTAT CIVIL (INITIATIVE POUR DES IMPÔTS ÉQUITABLES) ». D'ICI LA FIN DU DÉLAI DE RÉCOLTE DE SIGNATURES EN SEPTEMBRE, DIFFÉRENTS ÉVÉNEMENTS SERONT ORGANISÉS À GENÈVE PAR LES GENEVOISES PLR. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, EXPLIQUE LES RAISONS DE SIGNER CETTE INITIATIVE.



Par Simone de Montmollin

Le Parlement a confié au Conseil fédéral la tâche de présenter un projet d'imposition individuelle dans le cadre du programme de législature 2019-2023. Cette injonction fait suite à la décision des Chambres de renvoyer au Conseil fédéral son projet de 2018, jugé insuffisant pour abolir la pénalisation du mariage et tenir compte de l'évolution de la société. L'initiative pour une imposition individuelle lancée par les Femmes PLR suisses en mars 2021 vise à concrétiser enfin un système fiscal globalement plus juste, qui mette fin aux inégalités de traitement contraires à la Constitution et qui pèsent sur les couples mariés.

En 2013 déjà, l'OCDE a recommandé dans son rapport national pour la Suisse le passage à une imposition individuelle afin d'éliminer les incitations négatives à l'activité lucrative pour les deuxièmes revenus et d'encourager ainsi l'activité professionnelle, en particulier des femmes. L'imposition conjointe incite les femmes mariées à ne pas travailler ou à ne travailler qu'à de faibles taux d'occupation. Ce système prive l'économie d'une main d'œuvre indigène hautement qualifiée, soustrait aux collectivités de potentiels revenus fiscaux et contribue à accentuer encore le déséquilibre existant entre actifs et non-actifs occasionné par le vieillissement de la population. Mais avant tout, ce système fragilise les femmes tout au long de leur vie. En freinant leur participation au marché du travail, leur possibilité de constituer une prévoyance adéquate est également prétéritée.

UNE RÉFORME INDISPENSABLE

En quelques décennies, le nombre des femmes au bénéfice de solides formations professionnelles ou universitaires a augmenté de manière réjouissante. Leur participation grandissante au marché du travail concrétise l'engagement en faveur de l'égalité. Une nouvelle répartition des rôles au sein du couple en a découlé, parallèlement à l'évolution des structures familiales. Pourtant, le potentiel professionnel de femmes hautement qualifiées reste sous-exploité en Suisse. Notre système fiscal constitue encore, de manière directe et indirecte, un obstacle à la participation des femmes au marché du travail. En effet, le principe de l'imposition conjointe des couples mariés prévoit que le second revenu soit imposé à un taux beaucoup plus élevé que s'il était taxé individuellement. L'imposition conjointe accorde de fait une réduction d'impôt au revenu principal. Comme le deuxième revenu est en règle générale celui de la femme, ce sont les femmes qui paient les conséquences d'un système défaillant.

Dans le cas où les revenus des deux conjoints ont des montants proches, la taxation conjointe entraîne ce qui a été désigné comme une « pénalisation du mariage ». Un frein à l'emploi qui est aussi la conséquence de la progressivité de l'impôt.

Le principe de progressivité n'est pourtant pas à remettre en question. Il permet de réduire les disparités entre les différents types de ménages. Mais entre ménages à revenus similaires, d'autres différences doivent pouvoir être prises en compte pour assurer une équité horizontale : taille de la famille, niveau d'emploi, charges...



Enfin, pour garantir la neutralité de l'état civil, à revenu égal, les couples mariés et en concubinage devraient payer le même montant d'impôt.

Il est dès lors difficile, dans un seul modèle, d'assurer la progressivité de l'impôt et simultanément, l'équité horizontale et la neutralité de l'état civil.

Si aucun modèle ne s'avère totalement équitable, une priorité devrait pourtant être accordée à l'efficacité pour le marché du travail, en privilégiant celui qui permet d'obtenir une augmentation de l'emploi avec des pertes fiscales minimales pour les collectivités. Pour atteindre ce but, le taux marginal d'imposition du second revenu est déterminant.

ÉLIMINER LES FAIBLESSES

Diverses approches sont implémentées depuis 30 ans pour éliminer les faiblesses de l'imposition de la famille. Des déductions fiscales ont été introduites pour corriger les inégalités existantes entre les différents états civils et modèles d'emploi (déduction pour les couples mariés et pour les seconds revenus). Des mesures d'allègement de l'IFD existent pour les familles (déduction pour frais de garde, réduction pour enfants). Les familles de concubins et monoparentales sont considérées de la même manière : l'un des deux parents bénéficie des déductions et du taux réduit, le second est imposé individuellement.

Certains cantons ont adapté leurs régimes fiscaux de manière volontaire, en introduisant le principe du *splitting* (total, partiel ou à quotient), associé à différentes mesures d'allègement. Le *splitting* consiste à imposer la totalité des revenus d'un contribuable au taux applicable à la moitié de ses revenus (ou à une fraction de celui-ci dans le cas du *splitting* partiel).

Le système fiscal ne doit influencer ni le choix d'état civil ni celui relatif à l'exercice d'une activité lucrative.

De ce fait, les couples avec une taxation conjointe sont imposés plus favorablement qu'une personne seule gagnant le même revenu. Ce système est avantageux surtout lorsqu'un seul des conjoints travaille et gagne la totalité du revenu de la famille. Mais le *splitting* désavantage les concubins qui sont imposés individuellement et n'encourage pas directement l'emploi puisque le second revenu est taxé individuellement.

LES DÉDUCTIONS ONT UN EFFET LIMITÉ SUR L'EMPLOI ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Malgré les améliorations apportées, le système actuel maintient un désavantage contraire à l'intérêt général en ne corrigeant que marginalement les conséquences négatives sur l'emploi. L'augmentation de la *déduction pour enfants* et de celle *des frais de garde* réduit certes les taux marginaux d'imposition mais n'a pas le même effet sur l'incitation à travailler.

Dans le cas de la *déduction pour enfants*, le revenu disponible des ménages augmente, en particulier pour ceux à revenu unique, mais n'incite pas ou peu à exercer une activité lucrative. En effet, cette mesure s'applique sur une longue période indépendamment du fait que le revenu soit diminué par des frais de garde. Si les parents accordent plus d'importance au temps libre qu'à l'augmentation du revenu disponible, ils réduiront leur pourcentage de travail plutôt qu'ils ne l'augmenteront. Dans l'ensemble, une augmentation de la *déduction pour enfants* n'a que peu ou pas d'effet sur la participation des mères au marché du travail. C'est une mesure « arrosoir », indépendante du modèle familial et de la capacité économique réelle, au demeurant assez coûteuse pour la collectivité.

Dans le cas de la *déduction des frais de garde*, l'augmentation de la *déduction* abaisse significativement le taux marginal effectif d'imposition pour les familles dont les frais de garde sont élevés. Pour les familles à revenu élevé, dont les deux parents travaillent, elle constitue un encouragement certain à l'exercice d'une activité lucrative puisque ces familles ne bénéficient pas de subventions pour les crèches et que d'augmenter le temps de travail équivaut à augmenter considérablement les frais de garde. En réduisant la charge fiscale supplémentaire, les mères à haut niveau de formation ont intérêt à augmenter leur taux d'activité, malgré des frais de garde plus élevés. Pour les collectivités, l'allègement est ciblé et temporaire, occasionnant de faibles pertes fiscales, compensées partiellement par l'augmentation de revenus fiscaux.

L'IMPOSITION INDIVIDUELLE MODIFIÉE CONSTITUE LE MEILLEUR MODÈLE

L'étude menée par Ecoplan en 2019¹ compare différents dispositifs fiscaux appliqués à l'IFD. L'imposition individuelle supprime la « pénalité de progression » pour les deuxièmes revenus, ce qui augmente nettement l'incitation à travailler pour les deuxièmes revenus dans les ménages de couples. L'imposition individuelle pure (un seul taux appliqué à tous, déductions sociales) est la moins impactante pour les finances publiques mais plus onéreuse pour les parents. L'imposition individuelle modifiée (barème familial réduit appliqué au premier conjoint, barème normal pour célibataire au deuxième, déductions sociales créditées de moitié aux parents) présente le meilleur rapport coûts-avantages en raison des faibles pertes fiscales et de l'augmentation comparativement élevée de l'emploi. Elle évite une hausse d'impôts pour les concubins et familles monoparentales.

EFFETS SUR L'EMPLOI RÉMUNÉRÉ ET PERTES FISCALES EN CAS DE MODIFICATION DU MODÈLE D'IMPOSITION (IFD)

	Augmentation de l'emploi rémunéré, en EPT	Pertes fiscales, en millions de francs
Imposition individuelle modifiée	19370	783
Imposition individuelle pure	17690	158
Système du quotient familial sans plafond	13710	1447
<i>Splitting</i> intégral (facteur 2)	12250	1382
Modèle vaudois	12230	1165
<i>Splitting</i> partiel (facteur 1,7)	6490	766

Source : calculs d'Ecoplan, présentés dans « Les impôts et le genre. Quel modèle pour renforcer l'emploi féminin », avenir suisse, Zurich, 2020.

EN CONCLUSION

Le potentiel des nombreuses femmes qualifiées en Suisse reste encore trop largement sous-exploité en raison des difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale ou parce qu'il n'est guère rentable, financièrement parlant, d'augmenter son taux d'activité. Cette question de la pénalisation du mariage occupe le Parlement depuis trente ans. Il est grand temps d'y mettre fin en réglant à la fois les aspects financiers, économiques et sociétaux. L'introduction d'une imposition individuelle, indépendante de l'état civil, répond à ces préoccupations. C'est un système fiscal globalement juste. L'état civil ne doit pas engendrer des avantages ou des désavantages au plan fiscal. L'imposition individuelle modifiée permet de corriger les méfaits de la progressivité très forte du barème actuel, tout en prenant en compte tous les membres de la famille y compris les enfants. Elle rend beaucoup plus attractif le fait d'avoir une seconde activité rémunérée pour les couples, quel que soit leur statut matrimonial légal.

¹ Auswirkungen einer Individualbesteuerung - Vergleich verschiedener Steuersysteme in der Schweiz, Ecoplan, 2019.



EN BREF

- › Les avantages de l'imposition individuelle sont démontrés dans la perspective d'un encouragement au travail des femmes.
- › L'imposition individuelle modifiée présente un meilleur rapport coûts-bénéfices parmi plusieurs modèles, elle met fin à la discussion interminable sur la pénalisation du mariage.
- › La possibilité d'introduire l'imposition individuelle tout en restant au plus près des avantages déjà concédés en fonction des situations financières particulières est possible. Concrètement cela signifie de maintenir une correction adaptée pour les parents, familles monoparentales, etc. afin que leur situation fiscale ne soit pas pénalisée par rapport à la situation actuelle. Les objectifs visés par les adaptations réalisées au cours des décennies précédentes ne sont pas remis en question.
- › Le principe du *splitting* est une avancée par rapport aux systèmes plus traditionalistes mais moins favorable aux femmes, en particulier à petits revenus. Un *splitting* à l'échelle nationale présenterait par ailleurs un rapport coûts-bénéfices moins bon que l'imposition individuelle (plus de pertes fiscales et moins de personnes sur le marché du travail). Le *splitting* ne permet pas de mettre fin à la césure entre imposition et état civil.
- › La charge administrative pour la transition devra être prise en considération même si cette charge est passagère.
- › L'impact positif de l'imposition individuelle sur l'emploi serait encore renforcé par une introduction au plan cantonal.

Si aucun modèle ne s'avère totalement équitable, une priorité devrait pourtant être accordée à l'efficacité pour le marché du travail, en privilégiant celui qui permet d'obtenir une augmentation de l'emploi avec des pertes fiscales minimales pour les collectivités.

Pour une mobilité multimodale et pragmatique

STRATÉGIE CANTONALE DE LUTTE CONTRE LE BRUIT ROUTIER, GÉNÉRALISATION DU 30 KM/H, OFFENSIVE DE LA GAUCHE AUX ABORDS DES ÉCOLES ET DANS L'HYPERCENTRE, POLITIQUE DE LA MOBILITÉ DE LA VILLE DE GENÈVE : TRANSPORTS PRIVÉS ET PUBLICS ONT LA VIE DURE FACE AUX NOUVELLES POLITIQUES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ. ALEXANDRE DE SENARCLENS, DÉPUTÉ, PRÉSENTE LES ACTIONS DU PLR POUR DÉFENDRE UNE MOBILITÉ MULTIMODALE.



Par Alexandre de Senarclens

LE RETOUR DE LA GUERRE DES TRANSPORTS

A l'automne dernier, la Ville de Genève annonçait vouloir mettre en place la limitation maximale de la vitesse à 30 km/h sur l'entier de son réseau routier, en invoquant la stratégie cantonale en matière de lutte contre le bruit routier et prétextant une mesure en application du plan climat communal. En janvier dernier, le Conseil d'Etat, s'appuyant notamment sur la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), a communiqué sa nouvelle stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier. Il propose une réduction des vitesses autorisées de façon différenciée suivant l'importance des axes routiers et suivant les heures du jour et de la nuit. Cette stratégie prévoit notamment la limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h dans l'hypercentre, de jour comme de nuit y compris sur les axes structurants, et une généralisation du 50 km/h la journée et du 30 km/h la nuit sur d'autres axes, notamment les axes structurants en zone II et sur la ceinture urbaine.

Dans le même temps, la gauche lance diverses offensives, d'une part, une initiative souhaitant piétonniser l'ensemble du périmètre des Rues-Basses et demandant de fermer tout l'espace entre Rive et Bel-Air au trafic motorisé privé, d'autre part dernièrement en demandant l'interdiction du trafic motorisé aux abords des écoles, pour des motifs de sécurité. Sur ce dernier point, il convient de mentionner que la sécurisation des abords des écoles via une signalétique appropriée et avec des équipes de patrouilleurs scolaires a fait ses preuves. On sent par ailleurs un certain dogmatisme dans ce genre de propositions : quid des parents qui doivent déposer leur enfant à l'école avant d'aller au travail ou alors des parents qui doivent déposer leurs enfants dans plusieurs établissements scolaires ? Peut-être faut-il faire davantage, mais il est plus raisonnable que cela passe par l'incitation, plutôt que par l'interdiction.

De manière générale, on sent des propositions et des décisions qui ont pour unique but de paralyser l'ensemble du trafic. L'objectif de l'Etat serait-il d'interdire à terme tout moyen de transport autre que le vélo, alors que l'on devrait privilégier une politique

Sur le thème de la mobilité, notre parti a rappelé à de nombreuses reprises son souhait d'une mobilité multimodale qui respecte les différents moyens de transport sans les opposer.

de la mobilité qui tient compte de tous les usagers ? L'Etat et la gauche semblent vouloir rouvrir une nouvelle guerre des transports, en oubliant le compromis voulu par la LMCE, acceptée en 2016 par 67,81 % des votants, ainsi que l'article 190 de la Constitution cantonale qui dit que « l'Etat facilite les déplacements en visant la complémentarité, la sécurité et la fluidité des divers moyens de transport publics et privés ».

DES SOLUTIONS PRAGMATIQUES GARANTES D'UNE MOBILITÉ MULTIMODALE

Sur le thème de la mobilité, notre parti a rappelé à de nombreuses reprises son souhait d'une mobilité multimodale qui respecte les différents moyens de transport sans les opposer. Cette mobilité multimodale doit s'accompagner de la séparation des flux, afin de garantir la sécurité,

la fluidité et l'homogénéité pour les différents modes de transports. Il est également impératif de prendre en compte les particularités de notre canton et de maintenir un juste équilibre dans l'attention accordée aux besoins des habitants de la campagne genevoise et ceux des villes du canton. Les axes d'importance, comme la ceinture urbaine et les axes structurants doivent être préservés, si l'on veut pacifier

l'hypercentre, les centres urbains et les quartiers.

Concernant la volonté du Conseil d'Etat de généraliser la vitesse maximale à 30 km/h sur une grande partie des axes routiers et sur l'ensemble du périmètre urbain, le PLR avait déjà exprimé son désaccord à l'occasion de la consultation menée par le Département des Infrastructures sur les mesures envisagées, estimant qu'elles allaient à l'encontre





De manière générale, on sent des propositions et des décisions qui ont pour unique but de paralyser l'ensemble du trafic.

de l'esprit de la LMCE, qui vise à préserver les axes structurants et pénétrants, mais aussi prêterait l'ensemble des usagers, et parmi eux les services d'urgence, alors que d'autres solutions existent.

En novembre 2021, le groupe PLR au Grand Conseil déposait par ailleurs une motion s'inquiétant des conséquences qu'aurait le projet du Conseil d'Etat en matière de lutte contre le bruit routier sur les transports publics. Cela faisait notamment suite à plusieurs interventions de l'Union des Transports Publics qui lançait l'alerte sur les projets de généralisation du 30 km/h dans différentes villes en Suisse, comme à Zurich et Lausanne, s'inquiétant notamment des conséquences sur la vitesse commerciale des bus et tramways et de l'accroissement des besoins financiers que cela impliquerait pour pouvoir maintenir le niveau et la qualité de l'offre.

Constatant que le Conseil d'Etat souhaite malgré tout aller de l'avant, sans s'inquiéter des conséquences de sa politique sur les différents usagers, le groupe PLR a pris ses responsabilités et a déposé une nouvelle motion demandant de surseoir

sans délai à la généralisation du 30 km/h et de mener une étude complète et indépendante sur ses conséquences, notamment pour les transports publics, privés, professionnels et d'urgence, afin d'élaborer une nouvelle stratégie en conséquence. Ce n'est pas ce genre de mesure qui va permettre d'améliorer la santé des riverains : d'autres solutions sont possibles comme la pose de phonoabsorbant et des radars sonores. En outre, il faut sanctionner les quelques personnes qui dépassent les vitesses autorisées. Il convient de considérer les personnes qui ont besoin de leur véhicule pour aller dans le centre-ville, les artisans, les PME, les taxis et les familles. Par ailleurs, il ne faut pas prêter les services d'urgence, ainsi que les transports publics, alors que le même Conseil d'Etat souhaite augmenter la vitesse commerciale de ces derniers. Il convient en outre d'examiner la solution au cas par cas : dans certains quartiers ou sur certains tronçons, le 30 km/h peut avoir du sens.

Dans tous les cas, le PLR souhaite un débat éclairé, qui aboutisse à une solution ne prêterait pas l'ensemble des usagers et les services essentiels, une solution pragmatique et en faveur de la multimodalité.



RÉGIE TOURNIER

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier SA +41 22 318 30 70
Cours de Rive 4 regie@tournier.ch
1204 Genève www.tournier.ch

Cohésion sociale : cessons de discuter et agissons !



Par Pierre Nicollier et Céline Van Till

LE GROUPE PLR AU GRAND CONSEIL A DÉPOSÉ EN DÉBUT D'ANNÉE UNE MOTION DEMANDANT LA CRÉATION D'UN « GUICHET DE L'AUTONOMIE ». PIERRE NICOLLIER, DÉPUTÉ, ET CÉLINE VAN TILL, MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR, EXPLIQUENT LES AVANTAGES QUE PROCURERAIT UN TEL GUICHET AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

UNE SITUATION TOUCHANT DE NOMBREUSES PERSONNES

En Suisse, le nombre de citoyens vivant avec une limitation ou une perte d'autonomie est souvent sous-évalué. Notre pays compte en effet 1,7 millions de citoyens en situation de handicap dont 457 000 avec des limitations fortes selon les critères de la loi fédérale sur l'égalité. Genève, pour sa part, compte environ 14 000 rentiers AI et une partie importante des 83 000 rentiers AVS vit également avec une ou plusieurs limitations.

Ces limitations peuvent prendre la forme de limitations

d'activités mais également de restrictions de participations dans le cadre social ou de déficiences. Elles progressent avec l'âge ; 47 % des citoyens âgés de 85 ans et plus vivent avec une ou plusieurs affections. Leurs besoins pour maintenir une autonomie dans la vie quotidienne deviennent, avec le temps, similaires à ceux des personnes en situation de handicap.

UN POINT DE CONTACT UNIQUE POUR MIEUX ORIENTER

A Genève, nous avons la chance de pouvoir compter sur des prestations de qualité proposées

par les communes et le canton mais également par de nombreuses initiatives privées. Il peut néanmoins être difficile pour les personnes susmentionnées, ainsi que leurs proches, de parvenir à identifier quelles sont les prestations existantes dont elles pourraient bénéficier dans leur quotidien et où les trouver. Il serait ainsi nécessaire et judicieux d'organiser et de référencer ces prestations de manière adéquate. La mise en place d'un point de contact unique, proposée dans la motion M2811 déposée au Grand Conseil, répond concrètement à ce besoin. Cette motion charge le canton de créer un « guichet de l'autonomie ».

Ce point de contact serait matérialisé avec une présence physique, ainsi qu'un guichet virtuel. Leur accès permettrait de présenter l'information de façon exhaustive et mettrait à disposition les informations pour orienter les citoyens vers les organismes compétents. La Maison de l'Autonomie, adjacente à la gare Lancy Pont-Rouge, serait un lieu parfaitement adéquat pour accueillir ce projet. Pour rappel, la Maison de l'Autonomie a été inaugurée en septembre 2021, grâce à des donateurs privés ainsi que les Ports-Francis de Genève. Elle accueille déjà 8 associations : Agis, Caritas Suisse, Pro Infirmis, The YOLO Factory, Agoeer – Inso, Handisport, Service de Relève et Un Brin Créatif. L'une de ces associations pourrait se charger de la mise en œuvre de cette mission, mandatée par le canton.

Notre pays compte 1,7 millions de citoyens en situation de handicap dont 457 000 avec des limitations fortes.

Il peut être difficile pour les personnes susmentionnées, ainsi que leurs proches, de parvenir à identifier quelles sont les prestations existantes dont elles pourraient bénéficier dans leur quotidien et où les trouver.



N'ATTENDONS PAS 2030

Pourquoi ne pas attendre le plan stratégique cantonal du handicap en cours d'établissement par le Département de la Cohésion Sociale? Parce que ce plan doit être mis en œuvre d'ici 2030 seulement. Il est peut-être rassurant pour certains de prévoir des activités pour la décennie à venir, mais, pour notre part, nous ne souhaitons pas attendre la fin des consultations qui aboutissent quatre ans après le début de la législature (!) pour permettre

aux citoyens qui en ont besoin de pouvoir accéder plus facilement à des prestations qui existent déjà.

Nous voyons, au travers de cette proposition, une opportunité de rapidement améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, en facilitant l'accès aux informations, en les orientant vers les services appropriés et en soutenant leur autonomie. Cette centralisation de l'information est une amélioration de l'efficacité des services existants et pourrait

limiter les efforts d'informations que chaque prestataire doit fournir individuellement. De plus, proposer un point de contact unique au plus vite permettrait en outre de faciliter le déploiement de la fameuse stratégie 2030.

Le PLR se bat pour permettre l'accès à la propriété de son logement

LES DÉPUTÉS PLR ONT DÉPOSÉS, OU SOUTENUS, CES DERNIERS MOIS PLUSIEURS OBJETS VISANT À DÉMOCRATISER L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DE SON LOGEMENT. CYRIL AELLEN ET CÉLINE ZUBER-ROY, DÉPUTÉS, PROCÈDENT À UN TOUR D'HORIZON...



Par Cyril Aellen et Céline Zuber-Roy



LE TAUX DE PROPRIÉTAIRES LE PLUS BAS DE SUISSE

Genève connaît un taux de propriétaires qui n'est que de 18 %. Notre canton est ainsi, avec Bâle-Ville, le canton dans lequel on est le moins propriétaire en Suisse. Pour comparaison, le taux moyen de propriétaires dans notre pays s'élève à quelque 33 %. Ce constat très déficitaire pour notre canton est d'autant plus marqué si l'on prend en considération les taux de propriétaires des pays qui nous entourent qui, tous, dépassent largement les 50 % pour s'établir, plutôt, aux alentours de 70 %.

La nouvelle Constitution genevoise de 2012 prévoit en son article 180 que l'Etat encourage l'accès à la propriété du logement. Cette volonté constitutionnelle est fondée sur les souhaits d'une partie de la population de devenir propriétaire, ce qui, d'une manière générale, est positif pour la société. Ainsi, il est démontré que l'ancrage socioculturel des propriétaires est, par essence, très enrichissant pour la société, sans parler des apports en termes de fiscalité et économiques.

UNE PÉNURIE DE PPE

Plus significativement encore, il faut mettre en exergue la nécessité de permettre aux Genevois qui souhaitent devenir propriétaires de le faire dans le canton qu'ils aiment et où ils habitent et travaillent. Or, à ce jour, nous savons que, malheureusement, notre canton a « exporté » un grand nombre de propriétaires en France voisine et dans le canton de Vaud, ce qui pose un problème de déséquilibre sociologique et financier, ainsi que de mobilité.

La pandémie a créé un engouement encore plus fort pour la propriété de son logement. La demande de milliers de familles genevoises s'exprime de manière très forte et malheureusement l'offre est très insuffisante. La crise du logement ne concerne évidemment pas seulement les PPE, mais ces dernières ne sont pas épargnées par une offre trop faible et souvent inaccessible financièrement.

Face à cette situation, les députés PLR ont décidé d'agir pour concrétiser le mandat constitutionnel et permettre à ceux qui le souhaite de devenir propriétaire. Dans un premier temps, le PLR a obtenu dans le cadre du nouvel accord sur le logement conclu en 2020, qu'un minimum de 20 % de logements en PPE soient construits en zone de développement.

DES DIFFICULTÉS À RÉUNIR LES FONDS PROPRES

Ensuite, les députés se sont intéressés à la problématique des fonds propres nécessaires pour acquérir son logement. Dans la période actuelle où les taux d'intérêts accordés par les acteurs du marché sont très bas, même pour des durées relativement longues, l'entrave financière à l'acquisition d'un logement décent n'est pas le coût des intérêts liés à un emprunt hypothécaire mais principalement la difficulté de réunir les fonds propres nécessaires.

Le PLR, associé à l'UDC, a déposé un projet de loi (PL 13028) qui vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15 %. In fine, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5 % de fonds propres. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante, mais avoir une capacité financière adéquate,

Notre canton est, avec Bâle-Ville, le canton dans lequel on est le moins propriétaire en Suisse.

notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'Etat devront être remboursés dans un délai de 10 ans.

L'idée est en effet de permettre aux propriétaires en devenir de bénéficier des taux bas actuels pour acquérir leur logement avec pour obligation, en contrepartie, de procéder à un amortissement important les premières années. L'exigence d'un endettement maximum de 65 % de la valeur d'acquisition au bout de 15 ans, imposée par les banques, est notamment maintenue avec ce projet.

L'IMPOSSIBLE ACQUISITION DU LOGEMENT PAR SON LOCATAIRE

Une autre problématique identifiée par les députés PLR sont les conditions prévues par la LDTR pour autoriser un locataire à acquérir la propriété du logement qu'il habite. Nécessitant l'accord écrit de 60 % des autres locataires de l'immeuble, ce type d'acquisition est dans la pratique tout simplement impossible.

Un autre projet de loi (PL 13025) a donc été déposé, cette fois en collaboration avec le MCG, afin d'autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement. Des conditions précises pour cette acquisition sont définies afin d'éviter les abus, notamment le retour des congés-ventes. Ces conditions ont trait au fait que la vente doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. A cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

Ces projets sont actuellement à l'étude en commission du logement. Les commissaires PLR continueront à les défendre et espèrent réunir une majorité pour les soutenir. La nécessité de permettre aux Genevois qui le souhaitent de pouvoir devenir propriétaire de leur logement à Genève semble enfin trouver un écho au parlement. Nous nous réjouissons que le travail de nos députés aboutisse, même si le combat est loin d'être gagné.

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... le PL 13065, déposé par Jacques Béné. Ce projet de loi prévoit l'octroi d'une aide unique et facilitée pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons. Les mesures sanitaires en vigueur depuis décembre 2021, notamment le télétravail obligatoire et les règles des 2G et des 2G+, ont eu des conséquences importantes sur de nombreux secteurs d'activités, impliquant une baisse significative du chiffre d'affaires. L'aide proposée par le projet de loi vise donc la sauvegarde de l'emploi et des entreprises, et constitue un coup de pouce financier au moment du redémarrage progressif de l'activité économique.

... le PL 12976, déposé par Alexandre de Senarclens. Ce projet de loi prévoit la suspension de la taxe d'exploitation prévue par la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) dans tout le canton pour les années 2021 et 2022. Cela représente une aide de 3,2 millions de francs en faveur des cafetiers-restaurateurs et de tous les établissements offrant du débit de boissons. L'objectif est de sauver l'outil de travail et de récompenser les efforts produits par les PME et indépendants durant la crise. Ce projet de loi a été accepté à la quasi-unanimité par le Grand Conseil.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13028 « L'Etat doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15 %. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'État devront être remboursés dans un délai de 10 ans. In fine, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5 % de fonds propres.

PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions précises. Les conditions mises à cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. A cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref : cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20 % de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

R 973 « Pour un aménagement du Rhône en aval du pont de Sous-Terre »

En bref : cette résolution a pour but de repenser la zone en aval du pont de Sous-Terre jusqu'à la pointe de la Jonction, afin de créer des espaces agréables, apaisés et conviviaux, tant pour les baigneurs que pour les habitants. Il est notamment demandé l'installation d'infrastructures utiles et de plaisance offrant des lieux d'aisance, d'infrastructures permettant la sécurité des utilisateurs. Ce texte s'inscrit dans une démarche commune menée avec le groupe PLR en Ville de Genève, certains éléments étant du ressort de la Ville et d'autres du canton.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES**PL 13031 « Simplification de la procédure de l'examen des comptes de l'État »**

En bref : ce PL demande de simplifier la procédure d'examen des comptes de l'État. Actuellement, les politiques publiques et les rapports relatifs aux états financiers des régies publiques sont traités l'un après l'autre. Avec la modification apportée par ce PL, les politiques publiques seraient traitées en un seul débat et vote, de même que les rapports financiers des régies publiques, réduisant donc largement la durée de l'examen des comptes de l'État, permettant ainsi au Grand Conseil de traiter d'autres objets.

PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref : ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régies publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles ouvertures liées à ces rémunérations.

PL 12882 « Transparence en matière de crédits supplémentaires »

En bref : le Conseil d'Etat doit soumettre les demandes de crédits supplémentaires, soit les autorisations de dépenses non prévues par le budget, au Grand Conseil par l'intermédiaire de la commission des finances. Ces demandes de crédits deviennent publiques seulement lors de la publication des comptes, soit dans un intervalle de plusieurs mois après leur approbation. Ce PL règle donc cette problématique par souci de transparence en demandant que toute demande de crédit à la commission des finances fasse l'objet d'une publication détaillée sur le site internet du Grand Conseil.

PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défectueuse dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'Etat. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'Etat selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficace du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficacité économique, sociale et financière. On entend par efficacité la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 12660 « Pour une détermination des ressources nécessaires aux évaluations et à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes »

En bref : ce projet vise à permettre à la Cour des comptes de formellement ne pas entrer en matière si elle estime que le coût de traitement d'un dossier est trop important par rapport au gain d'économie potentiel pour l'État. Il introduit en outre l'évaluation systématique des ressources nécessaires à la mise en place des recommandations de cette institution.

PL 12612 « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »

En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'État »

En bref: le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'État par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref: les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'État et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref: de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2804 « Brochures de votations: pour la mise en place d'une clause de "désinscription" »

En bref: cette motion demande de permettre aux membres du corps électoral qui le souhaitent de se désinscrire de la distribution des brochures d'informations pour les votes, et de prévoir un système de notification numérique de remplacement. Cette motion vise à s'adapter aux nouvelles pratiques de la population et à réduire l'empreinte écologique des votations.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref: cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'État et de ses institutions) »

En bref: dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand État » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

SÉCURITÉ

PL 12984 « Pour la préservation de la tranquillité et de la salubrité publiques dans et autour des installations communales de gestion des déchets »

En bref: ce projet de loi demande la possibilité d'utiliser la vidéosurveillance aux abords des installations communales de gestion des déchets. Il s'agit de garantir la salubrité publique dans les déchetteries communales et les points de collecte de déchets communaux, ainsi que le respect des horaires de dépôt des déchets, et de prévenir la commission de dépôts illicites de déchets et de déprédations.

PL 12945 « Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique »

En bref: ce projet de loi vise à inclure dans le domaine de la protection globale de l'individu l'ensemble des aspects concernant sa vie numérique, afin que les droits fondamentaux et les libertés soient aussi garantis dans ce contexte. La norme d'intégrité numérique se place en tant que prolongement du droit fondamental à l'intégrité et de la protection de la personnalité.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »

En bref: ce projet de loi prévoit l'octroi d'une aide unique et facilitée pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons. Les mesures sanitaires en vigueur depuis décembre 2021, notamment le télétravail obligatoire et les règles des 2G et des 2G+, ont eu des conséquences importantes sur de nombreux secteurs d'activités, impliquant une baisse significative du chiffre d'affaires. L'aide proposée par le projet de loi vise donc la sauvegarde de l'emploi et des entreprises, et constitue un coup de pouce financier en attendant la fin des restrictions sanitaires et le redémarrage progressif de l'activité économique.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

M 2784 « Favorisons l'emploi de la langue française: "Soldes" »

En bref: la motion demande à l'État d'intervenir auprès des commerçants et des milieux économiques pour leur rappeler le libellé de l'article 5 de notre Constitution cantonale, en les invitant notamment à privilégier l'idiome français « Soldes » lors des ventes périodiques promotionnelles.

M 2763 « Pour que Genève devienne un centre de référence de la technologie blockchain »

En bref: cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie *blockchain* à Genève, particulièrement en créant un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie *blockchain* et aux initiatives dans ce domaine.

M 2758 « Les chaufferettes, c'est super chouette. Surtout quand elles sont écologiques ! »

En bref: cette motion demande de faciliter, accélérer et anticiper autant que possible la délivrance d'autorisations pour l'utilisation de chaufferettes écologiques par les cafetiers-restaurateurs. Elle demande également de prolonger les dispositions spéciales liées aux terrasses pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023 et de cautionner si besoin, notamment à l'aide de prêts, l'achat de chaufferettes écologiques. Il s'agit de faciliter le quotidien des cafetiers-restaurateurs, de répondre aux besoins de confort de leur clientèle, tout en préservant l'environnement.

M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref: cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

M 2713 « COVID-19, facilitons les transitions professionnelles vers les métiers de la santé »

En bref : la motion demande de mettre en place un plan de transition professionnelle pour les acteurs liés à la restauration, l'hôtellerie, au tourisme et au transport vers les métiers de la santé et des soins. Il s'agit de faciliter la transition professionnelle pour des secteurs en crise en mettant leurs compétences au service d'un autre secteur très demandeur et en pénurie de personnel qualifié et local.

M 2712 « Une campagne au printemps oui, mais pour les restaurateurs, les commerçants et les artisans ! »

En bref : la motion demande de mettre en place une campagne de promotion pour les commerçants, restaurateurs et artisans genevois. Il s'agit de remettre le tissu local au centre et de rétablir le lien entre la population et les commerçants locaux.

M 2651 « Renforçons la lutte contre le travail au noir ! »

En bref : la motion demande d'examiner le dispositif de lutte contre le travail au noir, en le comparant aux dispositifs des autres cantons, à mener les modifications nécessaires pour renforcer la lutte contre le travail au noir et à mener une campagne de communication contre le travail au noir.

R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

R 943 « Éviter la casse sociale en adaptant au plus vite les conditions d'octroi des prêts "cas de rigueur" »

En bref : la résolution demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités fédérales pour relever la limite des prêts « cas de rigueur » non remboursables de 10 % à 30 % du chiffre d'affaires annuel, et le montant maximum de la prestation à 1,5 million de francs. Elle demande en outre d'élargir les cas de rigueur à l'ensemble des secteurs concernés par des fermetures, ainsi qu'à leurs fournisseurs. Elle demande également au canton d'avancer la trésorerie nécessaire pour préserver les emplois et empêcher les licenciements.

FISCALITÉ

PL 13030 « Modification de la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles »

En bref : ce projet de loi vise à être un contre-projet, fiscalement neutre, au projet de loi du Conseil d'Etat de réévaluation du patrimoine immobilier, qui coûterait 90 millions aux contribuables. Ce projet propose de fixer la réévaluation périodique de ces immeubles à l'indice genevois à la consommation, pour que ceux-ci soient évalués conformément à la LHID. A titre de mesure d'accompagnement et dans le but d'atténuer le prélèvement fiscal lié à cette augmentation, mais également pour diminuer le poids de l'imposition sur la fortune dans le canton de Genève, il propose une baisse linéaire de l'impôt sur la fortune.

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 12790 « Crédit d'études pour des voies vertes cyclables surélevées et en site propre ! »

En bref : ce projet de loi prévoit un crédit pour étudier la possibilité d'installer des voies vertes cyclables surélevées et en site propre sur certains axes. Il s'agit de décongestionner le trafic là où cela est possible, tout en garantissant un trafic multimodal, innovant, sécurisant et prenant en compte les possibilités d'utilisation de la voirie.

PL 12770 « Pour un État de Genève exemplaire en matière de mobilité ! »

En bref : ce projet de loi prévoit le remplacement progressif des places de stationnement pour véhicule individuel motorisé pour le personnel de l'État par des stationnements pour motos et vélos. Les stationnements pour le personnel de secours (pompiers, police et personnel médical) sont préservés. Le parc automobile de l'État serait en outre progressivement remplacé par des véhicules neutres en émission carbone.

M 2806 « Relançons le "Grand Genève" et le transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine »

En bref : la motion demande de relancer le projet de transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine, en se basant sur la loi rejetée en votation à une courte majorité en 2014, et à intégrer ce projet dans les projets d'agglomérations cofinancés par la Confédération. Le projet de construction des P+R en France voisine vise à soulager le trafic transfrontalier, la pression sur les petites communes et la congestion du réseau routier du canton.

M 2794 « Pour une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier sur l'activité des Transports publics genevois »

En bref : la motion demande une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier. Le Conseil d'Etat a proposé de nouvelles mesures comme la réduction des limitations de vitesse de façon différenciée suivant l'importance des axes routiers et suivant les heures du jour et de la nuit. Ce projet a des conséquences concrètes sur l'activité des transports publics, mais aussi pour les professionnels ayant besoin d'utiliser quotidiennement le réseau routier. Il est donc nécessaire d'analyser la situation avant que cela n'entraîne des difficultés supplémentaires pour le trafic.

M 2793 « Pour une gare routière d'importance cantonale »

En bref : la motion demande d'inscrire le principe de l'aménagement d'une nouvelle gare routière et le transport de passagers par autocars dans le plan directeur cantonal, ainsi que d'étudier la possibilité d'un déplacement de ladite gare routière vers un autre site, en privilégiant les interfaces de transports connectées au rail et accessibles par une grande pénétrante routière.

M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

En bref : Cette motion fait suite au projet étudié par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France se raccrochant à un axe secondaire, déportant de fait la problématique du trafic à Soral sur d'autres petites communes. Le PLR propose une alternative via un contournement routier par l'ouest de Soral, se raccrochant à la route de Chancy et permettant ainsi aux utilisateurs d'aller directement au pôle multimodal de Bernex.

M 2791 « Non à un contournement de Genève payant ! »

En bref : la motion fait suite au projet du département de la Haute-Savoie de mise en péage du tronçon autoroutier entre Saint-Julien et Annemasse. Elle demande d'identifier, avec l'appui de la Confédération et des autorités françaises compétentes, des solutions permettant de maintenir la gratuité du contournement autoroutier, ainsi que toute autre action permettant d'éviter des reports de trafic vers les axes secondaires et les zones d'habitation du sud du canton.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

M 2583 « Pour un engagement triparti assurés-médecins-assurances sur le long terme »

En bref : Cette motion demande de mettre en place un cadre législatif au niveau cantonal permettant aux assurances de proposer des modèles d'assurance obligatoire de soins garantissant un engagement triparti assurés-médecins-assurances sur plusieurs années, avec l'objectif de favoriser le suivi coordonné des patients et permettant de bloquer les primes sur cette même période.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 12973 : « Favorisons les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : ce projet de loi vise à favoriser la récupération thermique des activités des machines industrielles, artisanales et des data centers. Il s'agit d'utiliser le large potentiel des activités économiques du canton pour produire de la chaleur et de l'énergie en réseaux, afin de pouvoir connecter des quartiers avec des circuits fermés de chaleur.

M 2811 « Simplifions les procédures permettant de diminuer le bilan thermique des bâtiments »

En bref : cette motion demande une simplification des procédures permettant de diminuer le bilan thermique des bâtiments, un assouplissement du cadre législatif et réglementaire, de même qu'une réduction des émoluments administratifs. Elle demande aussi à garantir l'exemplarité de l'Etat en procédant à l'assainissement des bâtiments publics d'ici 2025, et à s'assurer que les moyens financiers nécessaires pour réaliser les assainissements soient mis à disposition des secteurs privé et public.

M 2759 : « Un cadre réglementaire assaini pour favoriser les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : cette motion vise les mêmes buts que le PL 12973, en demandant au Conseil d'Etat de réduire les contraintes administratives et de prendre en compte les initiatives positives existantes du secteur privé en faveur de la transition énergétique.

M 2543 « Pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »

En bref : cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

M 2531 « Pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »

En bref : cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

PL 12902 « Pour en finir avec les hospitalisations sociales des enfants »

En bref : ce PL vise à réellement abolir les hospitalisations sociales des enfants à Genève. La pratique d'hospitaliser aux HUG des jeunes qui n'ont pas particulièrement de souci de santé à titre de solution d'hébergement et de garde est inacceptable. Ce n'est pas un cadre adapté pour des enfants et cela détourne le personnel soignant de sa tâche principale qui est de soigner les malades. Malgré plusieurs interventions parlementaires et divers engagements du Conseil d'Etat, la situation n'est pas réglée et stagne même. Le PLR propose donc un projet de loi pour interdire cette pratique.

M 2813 : « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat d'évaluer la création d'un « guichet de l'autonomie » à destination des personnes en situation de handicap. L'objectif est de rassembler les informations sur les prestations disponibles dans le canton de Genève, tant proposées par l'Etat et les communes que par des associations ou des privés. Ce guichet pourrait être installé à la Maison de l'Autonomie à Lancy-Pont-Rouge.

M 2773 « Pour la pérennité financière de Pro Senectute »

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à assurer la pérennité financière de Pro Senectute et de sa consultation sociale, qui risque de ne plus être assurée à partir de 2022, faute de financement suffisant.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 12614 : « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »

En bref : lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2755 « Pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive »

En bref : cette motion demande au Conseil d'État de faire un bilan des efforts engagés pour l'école inclusive. Cela permettra de planifier les adaptations du projet mais également les ressources nécessaires à un programme efficient et de qualité, en particulier en regard des défis qui s'annoncent avec l'augmentation prévue du nombre d'élèves à l'horizon 2030. Cette motion répond en outre aux inquiétudes des enseignants, que le groupe PLR a eu l'occasion de rencontrer et qui ont émis certains doutes sur la mise en œuvre de l'école inclusive sur le terrain.

M 2749 « Pour un processus de validation des acquis de l'expérience à l'Université de Genève et à la HES-SO Genève, plus simple, plus rapide et plus étendu »

En bref : la motion demande au Conseil d'État d'encourager l'UNIGE et la HES-SO Genève d'intégrer le système de validation des acquis de l'expérience, de reconnaître les stages dans le cadre du processus de validation des acquis de l'expérience, ainsi que de simplifier et raccourcir ce processus.

M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref : la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

M 2672 « Pour le développement des "cliniques de recherche", un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2628 « Après la crise sanitaire, économique et sociale causée par le coronavirus, faisons tout pour maintenir et garantir les places d'apprentissages dual à Genève pour l'année scolaire 2020-21 ! »

En bref : la motion demande de soutenir les entreprises formatrices qui auraient besoin d'aides financières pour maintenir les places d'apprentissage et garantir les engagements prévus, ainsi qu'à alléger les entreprises des contraintes administratives liées à l'engagement d'apprentis.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

R 948 « Pour le bien de notre jeunesse, ne fermons pas les écoles ! »

En bref : la résolution demande de ne pas fermer les écoles en cas d'aggravation de la situation sanitaire, mais de prendre des mesures de protection supplémentaires pour garantir l'enseignement en présentiel, ou le cas échéant de prendre des mesures de soutiens aux élèves contraints de rester à la maison, l'impact de la première vague et de l'enseignement à distance ayant eu des effets délétères sur le cursus scolaire des élèves et apprentis du canton.

En politique, on n'a pas raison tout seul

LES ÉLECTIONS CANTONALES APPROCHENT À GRANDS PAS. JEAN ROMAIN, DÉPUTÉ ET ANCIEN PRÉSIDENT DU GRAND CONSEIL, REVIENT SUR LE RÔLE D'UN PARLEMENTAIRE. SI CETTE AVENTURE VOUS TENTE, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE PARTI QUI EST À VOTRE DISPOSITION !



Par Jean Romain

LA FONCTION

Un député, dans les régimes parlementaires, est une personne élue pour représenter le peuple à l'assemblée législative. Écoutée aux portes des dictionnaires, la définition est simple ; sur le terrain, cela se décline autrement.

Représenter les électeurs est complexe parce que nous sommes élus sur un programme, celui du parti, mais nous n'avons pas de mandat impératif. Un député a donc une certaine liberté, mais il ne peut évidemment pas se positionner sur une ligne totalement opposée à celle de son parti. Cela vaut pour tous les groupes représentés au

Grand Conseil. Il existe donc une évaluation des intérêts à faire en répondant à cette question : jusqu'où suis-je prêt à sacrifier une partie de ma liberté individuelle pour bénéficier de la force du groupe auquel je me suis affilié librement ? C'est l'éternelle question des conflits entre intérêt privé et intérêt collectif.

LES COMMISSIONS

Cependant, il existe une dimension collective supérieure : le canton. Chaque député doit servir les intérêts de notre canton, il s'y engage lors de la prestation de serment. Le principal travail en commission est celui de la confrontation entre les diverses conceptions partisanes de l'intérêt cantonal, appliquées aux objets traités. A la faveur de tel ou tel objet concret (un projet de loi, une motion, un rapport ou une pétition) se déploient vite des oppositions, voire des antagonismes. Pour faire simple : chaque parti politique poursuit son bien propre, mais tous les biens ne peuvent pas cohabiter

Jusqu'où suis-je prêt à sacrifier une partie de ma liberté individuelle pour bénéficier de la force du groupe auquel je me suis affilié librement ?



car, ensemble, ils sont contradictoires. En commission se fait, à mon sens, le travail le plus intéressant et on y apprend vite qu'en politique on n'a pas raison tout seul. Il faut trouver des alliances, discuter, négocier, donc reculer sur certaines prétentions initiales pour obtenir la majorité finale. Parce qu'au final c'est ce qui importe : gagner après de franches bagarres. Gagner à la loyale !

LA PLÉNIÈRE

L'arène superlative de ce combat c'est la séance plénière qui réunit les cent députés du parlement environ une fois par mois. Chaque groupe a préalablement arrêté sa position en caucus avant le coup d'envoi du match. Le caucus est la réunion de la députation en début de semaine pour préparer et pour se déterminer sur les points de l'ordre du jour de la plénière, qui se tient les jeudis de 17h à 23h et vendredis de 14h à 20h. La première fois que j'ai siégé en plénière, il y avait sept équipes qui jouait avec, dans chacune, des équipiers de force et de technique variées, et un ballon qui circulait à toute vitesse

de l'une à l'autre sous l'autorité d'un arbitre, le Président du Grand Conseil. Lorsque vous entrez et vous prenez votre place, le ballon a déjà longtemps circulé bien avant vous, mais vous ne savez pas qu'il ne s'arrêtera pas en l'honneur de votre venue. Mon principal problème était de comprendre qui jouait avec qui, et qui étaient nos plus éminents adversaires, supposés ou réels. Les forces en présence sont plus alambiquées en plénière qu'elles ne le sont sur le papier, en théorie. On se fait assez vite aux premières règles, mais il faut observer un peu le jeu avant de prendre la parole. Un mélange de sagesse et de crainte vous habite car il y a du monde dans l'arène :

ceux qui mènent le bal, ceux qui parlent bien, ceux qui cherchent leurs mots, ceux qui sont émus, ceux qui attendent leur tour, ceux qui s'énervent parce que leur tour ne vient pas, ceux qui font autre chose, ceux qui sont souvent à côté de la plaque, et ceux qui ne comprennent pas toujours ce qui se passe. C'est un monde à part où chacun répète plusieurs fois les mêmes arguments, ce qui m'a surpris d'emblée. Puis on repère les noms, les places sur l'écran, les demandes de paroles ; ensuite les votes ; enfin la joie de la victoire, l'amertume de la défaite.

La vie de député est particulière ; la plupart l'aime bien comme dans un club on aime à retrouver les adhérents, et cela même si d'aucuns ne sont pas de la même coterie que la sienne. Mais il n'y a pas de secret, si on veut toucher le ballon durant le match, il faut deux qualités : de la mémoire et du travail. La mémoire est essentielle, elle permet de mettre rapidement en lien ce qui se passe aujourd'hui avec ce qui s'est passé hier et avant-hier. Le

travail consiste à s'imprégner des dossiers, à préparer ses interventions, à rédiger des rapports et à les défendre devant le parlement. Le député de milice passe un tiers de son temps et même bien plus en fonction des commissions où il siège. Une dose de bon sens, une acuité pour déjouer les pièges, une intelligence pratique pour anticiper les événements sont nécessaires.

Et le plus important à mes yeux n'est pas d'être aimé par les autres députés. Vouloir plaire nécessite des courbettes hypocrites, des sacrifices à la mode, et bientôt des compromissions. L'important est d'être crédible et, à ce titre, respecté.

Il faut trouver des alliances, discuter, négocier, donc reculer sur certaines prétentions initiales pour obtenir la majorité finale.



Appel à candidature

**En vue des élections cantonales
et fédérales de 2023, le PLR Genève
ouvre un appel à candidature pour :**

- 1 le Grand Conseil**

- 2 le Conseil d'État**

- 3 le Conseil national**

- 4 le Conseil des États**

Tous les membres intéressés peuvent envoyer leur dossier de candidature à l'adresse de la Secrétaire générale Madame Audrey Covo audrey.covo@plr-ge.ch jusqu'au **22 avril 2022, à 12h00**.

Passé ce délai, le dépôt de candidature est clos. Tous les membres qui auront valablement déposé leur candidature recevront un accusé de réception.

Seuls les membres qui se sont acquittés de leur cotisation 2022 et autres obligations envers le parti d'ici le 17 avril 2022 seront présentés.

Traité de manière confidentielle, le dossier de candidature doit être composé des documents suivants :

1. Un curriculum vitae
2. Une lettre de motivation
3. Liste des liens d'intérêts
4. Un extrait de casier judiciaire
5. Une attestation de non-poursuites
6. Une attestation fiscale

*Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat du parti
au 022 818 42 42 ou info@plr-ge.ch*

Du changement dans les commissions

LE *NOUVEAU GENEVOIS* VOUS INFORME RÉGULIÈREMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE NOTRE PARTI. DANS CETTE ÉDITION, GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, FAIT PART DE LA CRÉATION DE DEUX NOUVELLES COMMISSIONS, DÉDIÉES RESPECTIVEMENT AU SPORT ET À L'INNOVATION.



Par Gabriel Delabays

L'innovation, une thématique phare de notre parti.

L'innovation est une des trois valeurs de base de notre parti fédéral. L'innovation est un moteur économique essentiel pour notre canton. Elle est source de prospérité, de qualité et de développement technologique. L'innovation est aussi bien économique, technique, que sociale et politique.

La commission Innovation, mise en place depuis décembre 2021, a à cœur de renforcer les conditions-cadres permettant de favoriser la mise en place d'idées nouvelles et d'opportunités pour le futur. La commission Innovation souhaite cultiver l'esprit d'entreprise, favoriser les conditions permettant la mise en place de projets novateurs, renforcer et accompagner la digitalisation, mais aussi adapter les institutions

politiques, en limitant la bureaucratie et en renforçant la numérisation et les initiatives individuelles. Plusieurs perspectives s'ouvrent afin de mettre en œuvre des idées permettant de mettre en avant l'innovation pour les élections de 2023, de faciliter le quotidien des citoyens, d'avoir confiance en l'avenir et dans la capacité des individus de s'inventer un futur meilleur.

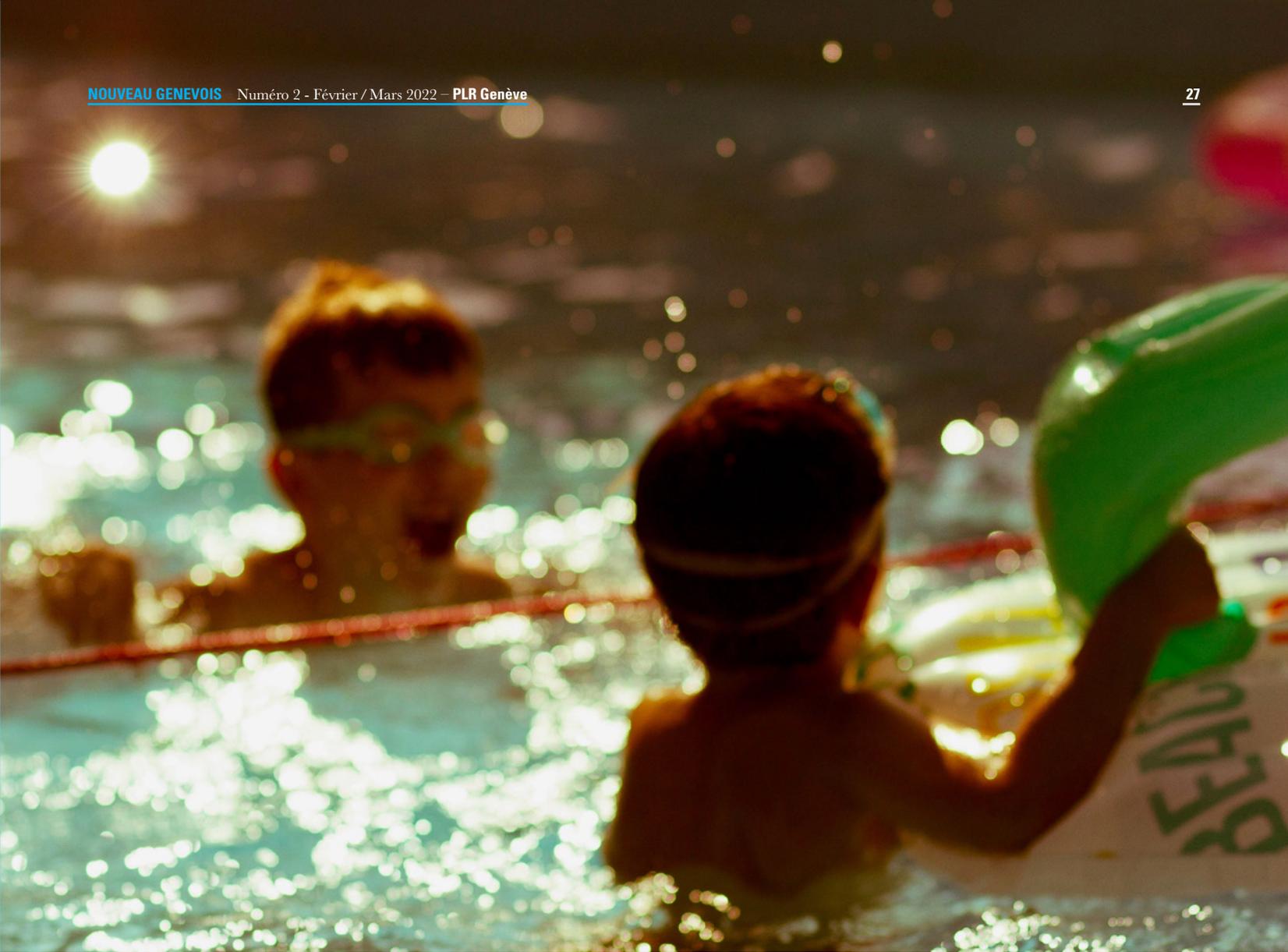
LE SPORT, FACTEUR D'INTÉGRATION SOCIALE

La thématique du sport est essentielle, à la fois loisirs, compétition, mais aussi synonyme d'excellence. Pour le PLR, l'activité physique favorise la bonne santé, le bien-être, mais aussi et surtout l'intégration sociale. Elle doit être incluse dans les programmes d'éducation et être promue auprès des

nouvelles générations, notamment en ces temps de pandémie, où deux ans de lutte contre le coronavirus ont vu la pratique du sport se tarir du fait de la baisse des contacts sociaux.

La commission Sport nouvellement créée souhaite pouvoir contribuer à la promotion du sport au sein de notre parti et apporter des propositions pour le programme des élections cantonales de 2023. Elle va notamment empoigner les grands enjeux liés au sport dans notre canton, comme le soutien à la relève dans le sport d'élite, la construction d'infrastructures performantes, le désenchevêtrement des actions et moyens entre communes et canton et le renforcement du partenariat public-privé en matière d'encouragement à la pratique du sport.

Grâce à l'expertise et l'engagement des membres, les commissions constituent un organe de réflexion et de production de projets permettant d'appuyer les différents organes du parti dans leur action.



UN ENGAGEMENT AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ DU PARTI

Les commissions thématiques, dans le cadre de leur refonte en début 2020, ont été associées par la présidence du parti à un processus de renforcement de l'engagement des membres. Grâce à l'expertise et l'engagement de ces derniers, les commissions constituent un organe de réflexion et de production de projets permettant d'appuyer les différents organes du parti dans leur action.

Les députés participent par ailleurs régulièrement aux séances des différentes commissions, dans une volonté de renforcer les synergies et l'échange d'idées : le but étant de mettre ces mêmes idées concrètement en œuvre via les moyens d'actions parlementaires au Grand Conseil.

Vous trouverez sur cette page un tableau vous présentant les actuels présidents de ces commissions et leurs jours de réunion en principe mensuelle, en espérant que cela suscite votre engagement prochain.

Formation	Eléonore de Haller	Le lundi à midi
Economie & Finances	Mohamed Atiek	Le mercredi à midi
Innovation	Tara Kuijpers	Le jeudi à midi
Sécurité	Norberto Birchler	Le jeudi à midi
Santé-Social	Jérôme Laederach	Le vendredi à midi
Sport	Stefano Bellingeri	Un soir par mois à 18h15
Culture	Guillaume Pictet	Selon convocation
Aménagement du Territoire	Maxime Provini	Selon convocation
Sous-commission Environnement & Energie	Georges Vuillod	Le mardi à midi
Sous-commission Aménagement & Logement	Bernard Wyssa	Le mardi à midi
Sous-commission Mobilité	Philippe de Boccard	Le mercredi à midi

Les Genevoises PLR, une association active

LES GENEVOISES PLR SONT EN PREMIÈRE LIGNE POUR LA RÉCOLTE DES SIGNATURES POUR L'INITIATIVE DES FEMMES PLR. LEUR PRÉSIDENTE, TATIANA GURBANOV, DRESSE LE BILAN DE 2021 ET ANNONCE LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVENIR.

DES ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS À NOUVEAU POSSIBLES

Après un début d'année timide sous le carcan de la pandémie de Covid-19, nous avons eu le plaisir de finalement reprendre nos activités associatives à la rentrée de l'automne 2021.

Réunis en assemblée générale le 13 octobre 2021, dans le salon feutré de l'Hotel Tiffany, les Genevoises PLR ont élu leur nouveau comité composé de Catherine Lance, en qualité de vice-présidente, Sylvie Jay, notre précieuse trésorière, Carla Christoffel, Emilie



Par Tatiana Gurbanov



Pendant cette nouvelle législature, le comité s'est fixé comme but de continuer à promouvoir les femmes dans des postes à responsabilité et en politique.

Morton-Procnard, Tara Kuijper, Fernanda Alario et votre dévouée à la présidence.

Après plusieurs années au sein du comité dont elle avait assuré la présidence, Sophie Dubuis a choisi de passer la main. Le nouveau comité tient à la remercier chaleureusement pour son engagement sans faille en faveur des Genevoises PLR.

Pour clôturer l'année, les Genevoises PLR ont eu l'honneur d'accueillir l'événement de l'automne 2021 des Femmes PLR Suisse. Tout en célébrant le jubilé du droit de vote et d'éligibilité des femmes, nous avons réuni en notre belle Cité des femmes et des hommes de toute la Suisse pour débattre des enjeux politiques des semaines, mois et cinquante prochaines années à venir.

ÉLECTIONS ET INITIATIVE COMME HORIZON

Pendant cette nouvelle législature, le comité s'est fixé comme but de continuer à promouvoir les femmes dans des postes à responsabilité et en politique. Il compte tout particulièrement encourager celles qui le désirent à se présenter aux prochaines élections cantonales et les accompagner durant la campagne à venir par un système de mentorat.

Cette année, les Genevoises PLR auront en outre tout particulièrement à cœur de soutenir l'initiative des Femmes PLR sur l'imposition individuelle dans la perspective d'un encouragement au travail des femmes. Notre association voit dans cette initiative un moyen de motiver les femmes à augmenter leur activité lucrative, avec un avantage économique aussi pour toute la communauté. En sus de journées de récolte

de signatures, nous souhaitons organiser des événements permettant de mettre en exergue les atouts de cette révision nécessaire bien que complexe.

Toujours heureux d'accueillir de nouveaux talents, le comité a enfin été rejoint tout récemment par Me Flore Teyssiere, secrétaire patronale à la Fédération des entreprises romandes.

Nous nous réjouissons de nos futures rencontres avec tous les membres du parti et des associations PLR pour échanger, débattre et créer de nouvelles synergies, sous l'égide de notre cher Président toujours à l'écoute de notre association.



**VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER
GLOBAL ET SPÉCIALISÉ**



**GROUPE
SPG-RYTZ**

www.spg-rytz.ch



Récolte de signatures





Apéritif du PLR Champagne



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00